



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdomadaires régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay

DEBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 23 MAI 2012

Québec, le 11 mai 2012 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Pierre André qui est secondé par la commissaire Isabelle-Anne Bisson, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse* par l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay inc. L'audience publique aura lieu à compter du **mercredi 23 mai 2012 à 19 h** et se tiendra à **la salle de Banquet de l'Auberge de la Grande-Baie, située au 4715, boulevard de la Grande Baie Sud, à Saguenay, arrondissement La Baie**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 18 juin 2012, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 21 septembre 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

La documentation en version imprimée rendue disponible lors de la période d'information et de consultation du dossier par le public est toujours accessible à l'endroit ci-dessous. De plus, les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront, quant à eux, être consultés gratuitement par Internet à ce même endroit :

- Bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e avenue, à Saguenay, arrondissement La Baie.

Le dossier complet et les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés en version imprimée aux endroits suivants :

- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec ;
- Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Afin d'offrir une meilleure offre de service au port maritime de Grande-Anse, l'Administration portuaire du Saguenay et l'organisme de développement économique Promotion Saguenay inc. souhaitent construire une desserte ferroviaire, dans l'arrondissement de La Baie, à Saguenay.

Le projet prévoit la construction et l'exploitation d'un nouveau tronçon de voie ferrée d'une longueur de 12,5 km reliant le terminal maritime de Grande-Anse au réseau ferroviaire québécois, via le réseau de chemin de fer du Roberval-Saguenay. L'installation d'un triangle de virage à l'extrémité nord de la desserte ferroviaire, près du parc industriel maritime intermodal, permettrait de changer la direction de la locomotive ou du locotracteur évitant ainsi de les faire circuler inversés sur une telle distance. Enfin, deux voies de garage d'une longueur de 400 m chacune seraient construites ainsi que des chemins d'accès et de service. La mise en service de la desserte ferroviaire est prévue pour octobre 2013 et le coût total du projet est estimé à 34 M\$.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Rita LeBlanc, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : ferroviaire-saguenay@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay*.